

La contribution nette du Canada pour l'année 1932 est fixée à 1,143,353.80 francs-or soit 220,613.94 dollars-or (comparée à 1,062,867.99 francs-or ou environ 205,000 dollars-or en 1931).

Construction des nouveaux bâtiments

La Quatrième Commission s'est occupée de la question de la construction des nouveaux bâtiments et a constaté que les prévisions augmentent constamment. En 1927, l'Assemblée avait admis en principe que la somme à dépenser devrait être portée à environ 19,500,000 francs. En 1930, le devis total pour la Salle des Assemblées, le Secrétariat et les travaux extérieurs s'élevait à 23,633,150 francs, y compris une marge de 759,555 francs pour les dépenses imprévues. Le coût du nouveau bâtiment de la bibliothèque qui doit être prélevé sur le fonds Rockefeller a été estimé à 4,250,000 francs. En 1931, les prévisions accusaient une nouvelle augmentation de 2,771,845 francs pour la Salle des Assemblées et le Secrétariat, les prévisions pour la bibliothèque restèrent sans changement. Les prévisions révisées ne comptaient aucune marge pour dépenses imprévues, et envisageaient certaines économies inacceptables. Lorsque les architectes furent invités à reviser leur calcul, ils présentèrent une nouvelle estimation de 29,925,494 francs.

Péniblement surprise en présence des ces augmentations des prévisions, la Quatrième Commission a affirmé sa volonté de maintenir en principe le devis adopté en 1930, et recommanda à l'Assemblée de donner mission à la Commission de contrôle de soumettre dans le plus bref délai à l'approbation du Conseil un programme répondant dans les meilleures conditions possibles à la volonté qu'elle venait d'exprimer, et pouvant comporter la révision ou la résiliation du contrat des architectes.

Répartition des dépenses

En 1928, la Commission de répartition des dépenses avait été chargée par le Conseil de soumettre à l'Assemblée de 1932 un barème révisé des contributions des Etats membres de la Société. En raison de la situation économique actuelle, la Commission a estimé au début de 1931 qu'il était extrêmement difficile d'établir un nouveau barème sur des bases scientifiques. Elle a été d'avis que la question devrait être ajournée jusqu'en 1934.

Au cours de la discussion devant la Quatrième Commission, plusieurs délégués ont souligné les inconvénients qui résulteraient pour leurs pays d'un ajournement. Néanmoins, l'unanimité a pu se réaliser dans le sens préconisé par la Commission de répartition des dépenses.

Réorganisation du Secrétariat

En 1930, l'Assemblée a nommé une Commission de treize membres chargée d'examiner certains points de l'organisation du Secrétariat tels que la question de savoir s'il serait possible de supprimer les postes de sous-secrétaires généraux; la question des traitements et conditions d'engagement du Secrétaire général, des directeurs, du trésorier et des chefs de section. La Commission des Treize a présenté un rapport dont les principales conclusions ont été adoptées par la Quatrième Commission.

En ce qui concerne le premier point, il a été convenu de maintenir provisoirement les cadres du haut personnel et que d'ici à trois années au plus tard, le Conseil et l'Assemblée se saisissent à nouveau du problème.

La Quatrième Commission a adopté, en outre, les suggestions de la Commission des Treize en ce qui concerne la durée du mandat du Secrétaire général (qui ne devrait pas dépasser dix ans), et celle des sous-secrétaires généraux